



Communiqué de presse

Paris, le 24 janvier 2019

La finance alternative en France

- Avec 1,4 milliard d'euros de fonds collectés en 2018, le seuil du milliard d'euros est très largement dépassé
- Le financement alternatif des entreprises progresse de 31 %, s'approchant des 700 millions d'euros
- Le crowdfunding confirme son attractivité : +20 % de fonds collectés en 2018

Pour la troisième année consécutive, KPMG et l'association Financement Participatif France (FPF) publient le baromètre de référence de la finance alternative et du financement participatif (crowdfunding¹) en France. En 2018, le secteur poursuit sa croissance et continue de s'inscrire durablement dans le paysage du financement en France.

- Finance alternative : avec 1,4 milliard d'euros de fonds collectés en 2018, le seuil du milliard d'euros est très largement dépassé ;
- Le financement des entreprises en croissance (+31 %) ;
- Le crowdfunding confirme sa dynamique avec +20 % de fonds collectés en 2018.

Finance alternative : avec 1,4 milliard d'euros de fonds collectés en 2018, le seuil du milliard d'euros est très largement dépassé

En 2018, la finance alternative confirme s'inscrire durablement dans le paysage du financement en France, avec une croissance de 39 % entre 2017 et 2018. Depuis 2015, les montants collectés via la finance alternative ont été multipliés par plus de quatre, passant de 297 millions d'euros collectés en 2015 à 1,4 milliard d'euros collectés en 2018.

Cette croissance continue de la finance alternative en France s'explique notamment par le développement des plateformes et l'apparition de nouveaux outils de financement permettant davantage de modèles hybrides.

Le financement des entreprises en croissance (+31 %)

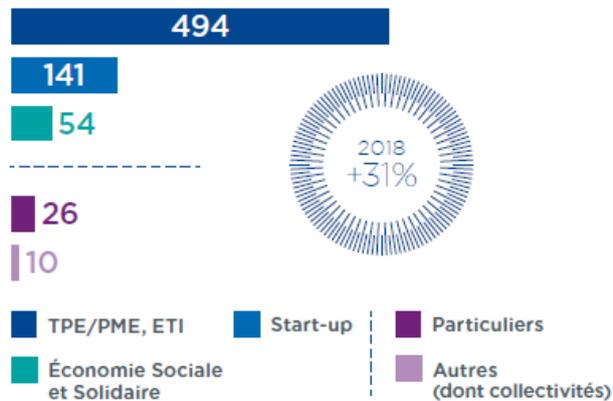
La finance alternative confirme sa bonne santé, avec des projets portés à quasiment la moitié (49 %) par des entreprises, soit une hausse de 31 % vs. 2017. Parmi les projets financés par les entreprises, les porteurs de projets sont essentiellement issus de TPE/PME & ETI (72 %) – les start-up représentent, elles, 20 % des projets.

¹ Crowdfunding ou financement participatif : outil de collecte de fonds opéré via une plateforme internet permettant à un ensemble de contributeurs de choisir collectivement de financer directement et de manière traçable des projets identifiés. (Source : FPF).

Répartition des porteurs de projets

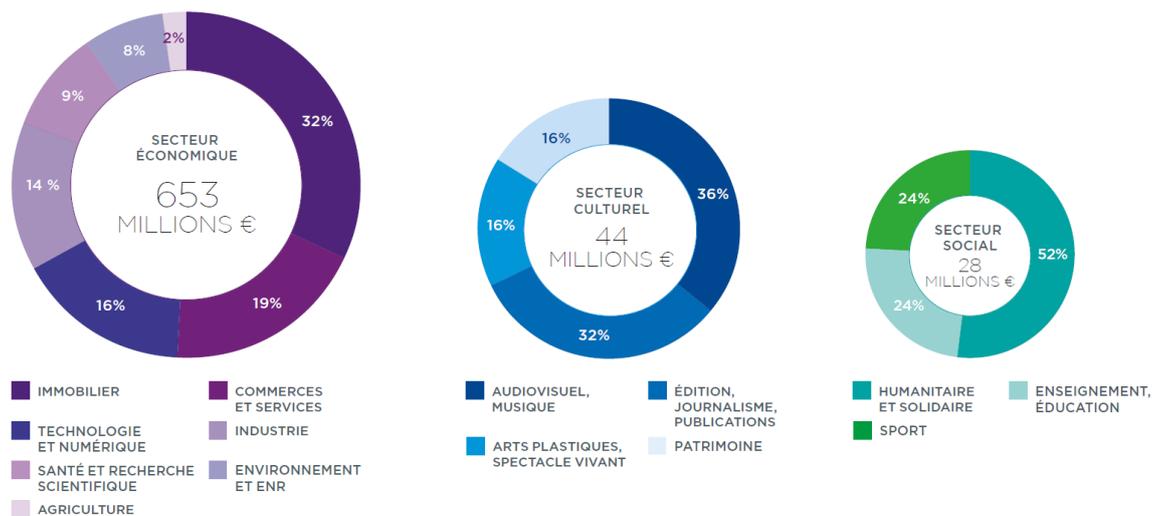
689 M€ en 2018

525 M€ en 2017



Le secteur économique représente la grande majorité des fonds collectés en 2018 (653 millions d'euros), et plus particulièrement les secteurs de l'immobilier (32 % avec 209 millions d'euros), celui des commerces et services (19 % avec 124 millions d'euros) ; l'environnement et les ENR progressent, atteignant 52 millions d'euros de financement (8 %). Le secteur culturel rassemble de son côté 44 millions d'euros de fonds collectés. Le secteur social enfin est 3^{ème}, avec 28 millions d'euros de fonds collectés sur l'année.

Répartition sectorielle (pondérée par le volume des fonds collectés)



Le crowdfunding confirme sa dynamique, avec +20 % de fonds collectés en 2018

La place du crowdfunding se confirme, avec +20 % de fonds collectés en 2018 : si le prêt est en croissance (+40 %), l'investissement continue en revanche de reculer cette année (-19 %) comme amorcé en 2017 ; le don enregistre quant à lui une très légère baisse (-2 %).

Crowdfunding : les fonds collectés entre 2015 et 2018



Depuis la première publication du baromètre du crowdfunding en 2013, la collecte de fonds auprès des particuliers par les plateformes a été multipliée par plus de onze, passant de 36 millions d'euros en 2013 à 402 millions d'euros en 2018.

Une autre tendance notable en 2018 concerne le nombre de projets financés : en 2017, le crowdfunding avait permis de financer 24 126 projets ; en 2018, leur nombre croît de 38 %, avec 33 381 projets financés.

« Les évolutions que met en avant ce nouveau baromètre de la finance alternative sont riches d'enseignement, avec l'installation de la finance alternative dans le financement du secteur économique et la diversité des secteurs économiques financés. La croissance toujours à deux chiffres du crowdfunding est le signe d'une vraie maturité du marché. Du côté des financeurs particuliers, il est très intéressant de noter que ceux-ci opèrent eux-mêmes des arbitrages et diversifient leurs placements sur des produits plus courts, moins risqués. On constate ainsi un report de l'investissement vers le prêt. La suppression des incitations fiscales liées à l'ISF n'explique pas tout. Là encore, c'est le signe d'un comportement avisé des particuliers. » indique **Stéphanie Savel, Présidente de Financement Participatif France**.

Pour **Mikaël Ptachek, responsable de la Practice Fintech chez KPMG** « Le financement alternatif poursuit sa dynamique auprès des entreprises, et propose désormais une offre réellement complémentaire au financement traditionnel des banques. L'arrivée des acteurs du financement alternatif sur le marché depuis quelques années donne lieu à une vraie création de valeur : ils apportent plus d'innovation et proposent de nouveaux produits et business models que les particuliers et les entreprises adoptent de plus en plus ; en parallèle, ces nouveaux entrants permettent aux acteurs installés de se challenger, pour mieux intégrer désormais l'innovation à tous les niveaux de leurs organisations. »

Le baromètre complet est disponible auprès du service de presse.

Méthodologie

Profil des répondants

- 4 réponses pour cagnotte en ligne
- 6 réponses pour fonds de prêt en ligne aux entreprises
- 1 réponse pour prêt à la consommation en ligne
- 1 réponse pour solidarité embarquée
- 116 réponses en finance participative, dont 31 en don (20 en don avec récompense et 11 en don sans récompense), 61 en prêt (6 en prêt non-rémunéré, 20 en prêt rémunéré, 9 en minibons, 25 en obligations) et 24 en investissement (23 en capital et 1 en royalties). Total de 116 réponses pour 77 plateformes.

Sont considérées comme plateformes de crowdfunding, les sites Internet permettant à un ensemble de financeurs de choisir de financer directement et de manière transparente et traçable des projets identifiés. Ils sont immatriculés comme Intermédiaire en financement participatif, comme Conseiller en investissements participatifs ou comme Prestataire de services d'investissement.

Contacts presse

KPMG

Hélène Carlander
hcarlander@kpmg.fr – 01 55 68 26 34 – 06 15 92 23 99

Financement Participatif France

Florence de Maupeou
florence.demaueou@financeparticipative.org – 01 84 25 10 05

KPMG France

Leader de l'audit, du conseil et de l'expertise-comptable, KPMG France est membre de KPMG International, réseau de cabinets indépendants constitué de près de 210 000 professionnels exerçant dans plus de 150 pays. Avec près de 240 implantations en France, nos 9 600 collaborateurs interviennent auprès des GRANDS GROUPES français et internationaux, des ETI et des groupes familiaux, ou encore des PME/TPE et des start-up, dans tous les secteurs d'activité.
www.kpmg.fr

Financement Participatif France

Financement Participatif France (FPF) est l'association professionnelle des acteurs du crowdfunding en France, avec 150 membres dont soixante-dix plateformes de crowdfunding. Créée en août 2012, elle a pour objectif la représentation collective, la promotion et la défense des droits et intérêts des acteurs de la finance participative pour faire progresser le financement de projets par les citoyens.
www.financeparticipative.org

kpmg.fr/media



Déclaration de confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG SA, agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG SA, et dans certains cas à ses partenaires et ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Ces droits peuvent être exercés à tout moment en complétant le formulaire accessible en [cliquant ici](#).

Vous avez la possibilité de vous désabonner à nos newsletters en envoyant un email à fr-privacy@kpmg.fr.

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.